



Réduction de loyer et contrat

Par **Naurathomas**, le **26/12/2019** à **10:07**

Bonjour,

suite à la non décence d'un appartement constatée durant l'état des lieux d'entrée en septembre (fuite d'eau)

le propriétaire a permis d'occuper le logement en attendant que les travaux se réalisent dans les salles concernées.(accord formulé par un mail d'échange)

à ce jour les travaux n'ont toujours pas été réalisés cause de divers complications et de localisation de la fuite.(murs encore humides)

En décembre nous recevons un courrier stipulant que nous occupant le logement à titre gratuit depuis la contraction du bail, et qu'il y a décision de fixer une date d'effet en novembre pour paiement de loyer.

nous faut il demander un nouveau contrat de location avec la date d'entrée ?
pouvons nous demander une réduction de loyer à compter de la date fixée en attendant la réalisation des travaux?

merci et bonnes fêtes de fin d'année